

PROJET TERRITORIAL DE LA BASSE VALLÉE DE LA SAÛNE

Lettre d'information
Mars 2015



Photos © Larrey & Rogier / Conservatoire du littoral / Stéphanie Beaune / Régis Leymarie

INTERVIEW

Claude FERCHAL
Maire de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer



Quel avenir imaginez-vous aujourd'hui pour votre territoire ?

Les principaux questionnements auxquels nous sommes confrontés sur notre territoire sont les inondations et le risque de submersion marine. Si la reconnexion de la Saône à la mer s'avère être une solution pour la sécurité des

personnes, nous devons prochainement nous positionner. Aujourd'hui, les communes ont des centres d'intérêts différents. Nous devons tous, au travers du projet territorial, gagner en force et trouver des avantages et des utilités partagées. Sainte-Marguerite envisage de profiter des réflexions, liées notamment à une reconnexion et à son nouvel environnement associé, pour valoriser nos paysages et l'accroissement de la biodiversité (qui est d'ailleurs déjà enclenché depuis la suppression du clapet). L'objectif serait alors de développer de manière encadrée un tourisme axé sur l'environnement tout en maintenant les activités existantes : préservation de

l'environnement et du cadre de vie des populations locales, observatoire de la faune, sensibilisation des scolaires, balade, etc.

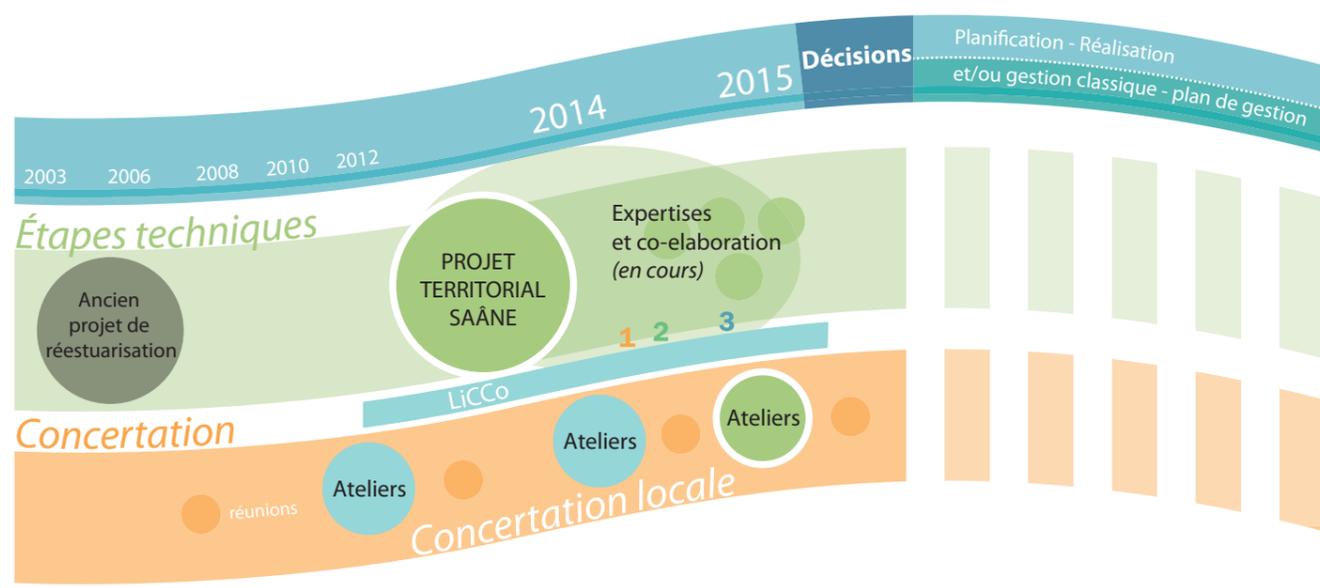
Qu'attendez-vous des expertises menées sur votre territoire (PPRI, projet territorial, LiCCo, etc.) ?

J'attends de ces nouvelles investigations qu'elles nous présentent des conclusions plus incisives. C'est aux élus que reviendra la décision finale, et si les spécialistes jugent qu'une reconnexion de la Saône est nécessaire par la biais d'une ouverture à la mer, alors nous devons à mon sens les suivre. ■

Les prochaines étapes

- 1 Articulation avec les derniers ateliers de restitution du projet LiCCo qui proposent une vision à moyen (2025) et long terme (2050).
- 2 Finalisation de la phase 1 de l'expertise technique. Elle va faire l'objet d'échanges, de partages, et de validations en comité technique et de pilotage.
- 3 La phase suivante de travail permettra de déterminer plusieurs scénarios concrets d'évolution pour la basse vallée de la Saône : différents facteurs ou sujets techniques essentiels seront débattus selon les besoins.

LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE GLOBALE



L'anticipation une nécessité pour tous

Les communes de Quiberville-sur-Mer, Longueil et Sainte-Marguerite-sur-Mer représentent la basse vallée de la Saône. La plupart des basses vallées de Seine-Maritime apparaissent comme des territoires où se croisent un certain nombre d'enjeux : se prémunir face aux risques naturels, adapter les usages aux mutations en cours et à venir, et anticiper l'avenir du territoire. La submersion marine de 1977 à Quiberville, les inondations de 1995, 1999 et 2000 rappellent que le risque existe et que les nouvelles politiques d'aménagement doivent composer avec cet aléa.

Ces enjeux doivent être appréhendés à l'échelle du bassin versant de la Saône. C'est à cette échelle que se concentre l'ensemble des usages ayant un impact sur la vallée (agriculture, urbanisation, industrie). La basse vallée apparaît alors comme un entonnoir où se concentrent les impacts de ces usages : ruissellement, érosion, qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade, mutation des paysages. À cela s'ajoute la prédominance des risques qui engendrent des questions liées à la sécurité des personnes et des biens. L'évolution de la réglementation post Xynthia permettra prochainement d'y apporter des réponses (Plan de Prévention du Risque d'Inondation Saône - PPRI - en cours d'élaboration).

L'élévation du niveau de la mer amène le Conservatoire du littoral à anticiper les mutations des milieux exposés situés en zones littorales et s'associe aux acteurs locaux pour prévenir au mieux ces évolutions (www.conservatoire-du-littoral.fr/changement-climatique).

La gestion intégrée du trait de côte fait également partie des réflexions menées au niveau national afin de déterminer, entre autres, la faisabilité de re-composition spatiale des territoires vulnérables (www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion). Rappelons que la France doit respecter des engagements européens tels que l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Directive Cadre sur l'Eau).

UN CALENDRIER DÉFINI

La démarche est d'ores et déjà engagée avec l'ensemble des acteurs et élus locaux. Le déroulé de la démarche à court terme est fixé. Il s'agit de valoriser les travaux déjà réalisés sur le territoire (anciennes études), ainsi que les perspectives du projet Interreg LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers). Dans le courant de l'année 2015, des groupes de travail thématiques réuniront les acteurs concernés afin de co-construire des scénarios d'évolution de la basse vallée.

UN PROJET DE TERRITOIRE GLOBAL
POUR LA BASSE VALLÉE DE LA SAÛNE,
SOUS L'ÉGIDE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Aborder ces enjeux dans leur globalité est progressivement apparu comme une nécessité à la suite de l'ancien projet dit de réestuarisation, porté par le Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie (axé sur l'hydraulique liée aux inondations). Ainsi, en 2012, le Conservatoire du littoral a repris le pilotage du processus, soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Haute-Normandie.

Il s'agit d'une démarche plus large visant à construire, hors contexte de crise, une vision prospective de l'évolution de la basse vallée (socio-économie, risque, usages, environnement), où la concertation avec les acteurs locaux est au centre du dispositif.

Portage du projet

Partenaires institutionnels financeurs

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Stéphanie BEAUNE
Chargée du projet territorial de la basse vallée de la Saône
Tél. 07.87.02.26.17
Mail : s.beaune@conservatoire-du-littoral.fr

Standard de la délégation Normandie :
Tél. 02.31.15.30.90
Mail : normandie@conservatoire-du-littoral.fr



LA DÉMARCHÉ DU PROJET TERRITORIAL

■ Elle ambitionne avant tout, de protéger la basse vallée au regard des mutations passées, en cours (agriculture, urbanisation, risques...) et à venir, en accompagnant les acteurs dans leur prise de décision. Il s'agit de composer avec ces mutations afin d'en limiter les effets négatifs, et même d'y puiser une nouvelle dynamique pour le territoire.

■ Une nouvelle démarche de travail, ne faisant pas du passé table rase, mais traitant volontairement toutes les problématiques ensemble, et s'intéressant à l'échelle de territoire nécessaire.

■ Au travers de l'ensemble de ces réflexions, le projet territorial aspire à réduire la vulnérabilité de la basse vallée au travers d'un processus de recomposition spatiale favorisant le maintien des personnes et des biens, ainsi que leur environnement.

■ Une démarche mise en place pour définir les conditions d'acceptation sociale, de faisabilité technique, juridique, économique d'un projet d'adaptation aux mutations en cours et à venir.

■ Afin de donner corps à ce projet et de pouvoir décider en connaissance de cause, des scénarios d'évolution de la basse vallée vont être esquissés. Ils ne concerneront pas uniquement la question hydraulique du débouché en mer de la Saône, mais intégreront aussi les enjeux de maintien des usages, de préservation et de valorisation du patrimoine (environnemental, des zones humides, des paysages), de mise en application des réglementations concernant les risques naturels ou l'environnement, ou encore de l'avenir de l'économie locale.

Une expertise extérieure au service des acteurs du projet

Dans la continuité des études techniques menées préalablement, un groupement d'experts a été mandaté pour fournir aux élus et au Conservatoire du littoral les éléments essentiels à la définition du projet territorial, ainsi qu'au choix des propositions techniques qui seront à prendre dans les mois à venir. Cette équipe dispose des compétences nécessaires pour aborder en cohérence l'ensemble des problématiques du territoire : l'hydraulique et les risques littoraux, les milieux naturels et le respect du droit de l'environnement, les différents usages et l'économie locale, ses évolutions notamment dans le domaine de l'agriculture et du tourisme, la préservation des paysages.

Les experts doivent également apporter des conseils et éléments techniques concrets pour permettre l'approche prospective, la gouvernance, ainsi que la planification du projet dans ses dimensions réglementaires, techniques et financières. Ils interviennent sous le pilotage du Conservatoire du littoral et soumettent régulièrement leurs travaux et recommandations à un comité technique, puis à un comité de pilotage chargé des décisions.



© Stephanie Beaune / Conservatoire du littoral

LES TROIS PHASES DE TRAVAIL DE LA DÉMARCHÉ D'EXPERTISE POUR L'ÉLABORATION DU PROJET TERRITORIAL (2014-2015)

PHASE 1 Analyse de l'existant

- extraction des données pertinentes et réutilisables des anciennes études
- analyse critique et expertise notamment sur le volet hydraulique (explication des scénarios et choix passés)
Objectif : valorisation maximale des données existantes.

Echéance : automne 2014

PHASE 2 Élaboration des scénarios

- élaboration de scénarios selon les éléments techniques et les perspectives issues du projet LiCCo
- en parallèle, études complémentaires : avenir du camping, degrés de reconexion de la Saône à la mer, préservation du patrimoine (paysage, architecture, environnement, etc.)
- animation d'ateliers thématiques avec les acteurs locaux pour alimenter la construction des scénarios
- formalisation technique des scénarios

Objectif : Co-élaboration des scénarios par les acteurs locaux

Echéance : été 2015

PHASE 3 Finalisation du projet territorial

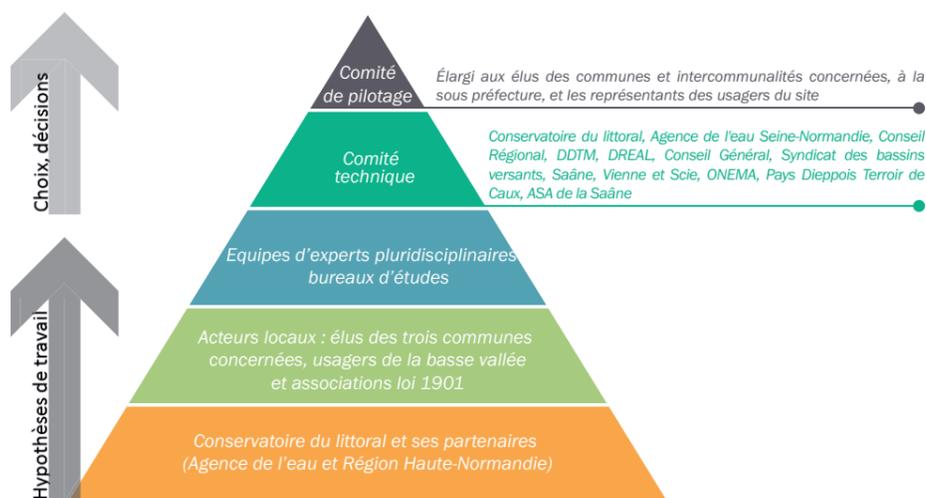
- proposition puis déclinaison concrète de la contractualisation des scénarios et du portage de projet pour la phase opérationnelle
- analyse coût-bénéfice des scénarios
- présentation des scénarios du projet territorial aux acteurs locaux.

Objectif : Présentation des scénarios finalisés - choix de retenir ou non un scénario par les élus locaux

Echéance : fin 2015

Des hypothèses de travail aux choix décisionnels

Les élus locaux (communes et intercommunalités), les acteurs locaux (Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie, l'ASA de la Saône, les représentants des usagers, les associations loi 1901), et les acteurs institutionnels participent pleinement au projet territorial.



L'ensemble de ces acteurs est d'ores et déjà intégré dans le processus de concertation au travers des points d'information effectués régulièrement, ainsi que d'interventions devant les conseils municipaux, et la représentation des élus au sein du comité de pilotage.

Dans le cadre de la phase 2 d'élaboration des scénarios, les acteurs locaux seront pleinement impliqués dans le processus de construction au travers, entre autres, des groupes de travail.

RETOURS D'EXPERTISE: DES SITUATIONS COMPARABLES

Plusieurs sites relativement proches géographiquement (Manche, sud-ouest de l'Angleterre) présentent des situations comparables en termes de contexte et de questions techniques et environnementales à résoudre. En effet, les aménagements faits à une certaine époque, en fonction des besoins économiques et des capacités techniques, rencontrent aujourd'hui des problèmes d'entretien et de gestion tels qu'il faut parfois penser à repartir de zéro, et notamment à reconnecter, remettre en eaux. De tels réaménagements sont bien préparés en amont, tant d'un point de vue

technique que financier, de planification et de gouvernance, afin d'accompagner le mieux possible les populations et acteurs locaux dans cette évolution. L'équipe d'experts a relevé, dans sept autres exemples, des points communs intéressants à considérer pour le présent projet.

■ Lors de l'élaboration progressive du projet, les solutions font l'objet d'analyses « coût-bénéfice » pour bien prendre en considération l'ensemble des aspects positifs et négatifs, de court et de long terme, pour l'homme mais aussi pour la nature en considérant les « services rendus » par celle-ci.

■ Préparer au mieux le territoire à d'éventuelles évolutions d'usages et de pratiques passe notamment, en amont, par une analyse précise de ces dernières, ainsi que de chacune des parcelles concernées. C'est la dimension « foncière », qui est toujours présente dans ces projets.

■ Outre les techniques identifiées pour réaménager les sites, le fonctionnement et l'entretien dans le temps sont également prévus. De plus en plus, les interventions lourdes sont limitées ; le génie écologique est privilégié, avec des systèmes qui s'auto-entretiennent autant que possible.



© Larrey & Roger / Conservatoire du littoral

Cohérence avec les autres démarches et projets

La recherche de cohérence guide l'élaboration du projet territorial, et sa déclinaison opérationnelle assurera une bonne articulation entre toutes les démarches et échelles d'intervention :

■ le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dieppois Terroir de Caux intègre déjà les premières réflexions issues du projet territorial dans son diagnostic (www.paysdieppois-terroirdecaux.fr/) ;

■ le Plan de Prévention du Risque inondation Saône et Vienne en cours d'écriture est suivi par le Conservatoire du littoral (www.seine-maritime.equipement.gouv.fr/) ;

■ les expertises et scénarios issus du projet Interreg LiCCo alimentent le projet territorial qui, de son côté, représente une opportunité de poursuivre la réflexion prospective (www.licco.eu) ;

■ le Plan de gestion supra-site (Saône, Ailly, Scie), établi par le Conservatoire du littoral, intégrera les principales orientations du projet territorial pour la partie Saône.